

Alsace Mouvement associatif fait part de son inquiétude quant à l'annonce de la réduction brutale des contrats aidés en 2017 et leur diminution drastique en 2018.

Il demande au gouvernement le renouvellement des contrats aidés des salariés actuellement en démarche d'insertion, le maintien du nombre de contrats aidés en 2017 et 2018, en particulier les 130 000 contrats aidés dans les associations, et le lancement d'une concertation sur le sujet.

En France, les associations emploient aujourd'hui plus de 130 000 salariés en contrats aidés.

Ces contrats concernent principalement des jeunes peu qualifiés, des chômeurs de longue durée, ainsi que des seniors en fin de carrière. Ils permettent à des personnes éloignées de l'emploi de s'insérer ou se réinsérer dans la vie active, de reprendre confiance et de casser la spirale de l'isolement que crée le chômage de longue durée.

Leur efficacité ne peut être remise en cause : ainsi, une étude de la DARES montre que « 67 % des personnes sorties en 2014 d'un CUI-CIE et 41 % des personnes sorties d'un CUI-CAE (hors personnes passées par une structure d'insertion par l'activité économique) étaient en emploi » six mois après la fin de leur contrat aidé en 2014.

Cette politique de soutien à l'emploi permet également aux acteurs non lucratifs que sont les associations de développer des activités au service du plus grand nombre, dans le champ de la solidarité, de la santé, de la culture, du sport, des loisirs ou encore de l'éducation.

Si la question de l'efficacité de la politique des emplois aidés doit être examinée, comme celle de toute politique publique, ne le faire que sous le seul

prisme des chiffres du chômage et uniquement de manière comptable est bien trop réducteur.

C'est aussi à l'aune de son utilité sociale et des coûts évités grâce à elle que cette évaluation doit être réalisée.

En effet, il est bien trop souvent omis que les contrats aidés sont socialement et économiquement utiles à la fois pour :

- les salariés qui en bénéficient et y trouvent une nouvelle chance (effet de citoyenneté),
- les bénéficiaires des actions que ces emplois permettent de développer (effet territorial),
- la création d'activités économiques et d'emploi qu'ils peuvent déclencher (effet d'amorçage),
- la création de lien social et la qualité de vie sur nos territoires (effet de lutte contre l'exclusion).

Plus de 30 000 associations agissent au quotidien sur le territoire alsacien. Aux côtés des bénévoles engagés, la présence de salariés est parfois indispensable pour assurer des missions d'utilité sociale : activités périscolaires, santé, accès à la culture et au sport pour tous, entre autres actions... Ces missions, souvent confiées à des salariés bénéficiant d'un contrat aidé, contribuent largement au dynamisme du territoire et au bon fonctionnement de services indispensables à la vie quotidienne.

Ainsi, à titre d'exemple, 106 emplois sont menacés dans les centres socio-culturels du Bas-Rhin, 25 emplois pour les associations étudiantes regroupées au sein de l'AFGES - les étudiant-e-s d'Alsace, 119 emplois dans le secteur sportif au sein d'Archimène Profession Sports et loisirs Alsace, plus de 190 emplois parmi les adhérents de l'URIOPSS, 37 dans les structures d'insertion par l'activité économique etc...

A propos d'Alsace Mouvement associatif :

Alsace Mouvement associatif regroupe 20 structures de soutien aux associations : AFGES - les étudiant-e-s d'Alsace, Alsace Active, Alsace Nature, ARIENA, Archimène, Chambre de Consommation d'Alsace, CRAJEP, FDMJC Alsace, FDFC Alsace, Force Jeune, FDCSC 67, Maison des Associations de Strasbourg, Institut de Droit Local, Ligue de l'Enseignement Alsace, URBA, UDMJC 68, URAT - AJA, URAF, URIOPSS, URSIEA.

Son objet est double : regrouper et défendre les acteurs de la vie associative alsacienne, apporter un soutien technique de qualité aux associations du territoire. Alsace Mouvement associatif mène des actions de formation des bénévoles, développe des outils pratiques accessibles sur le site www.alsacemouvementassociatif.org et propose des temps d'échanges et de réflexion sur le fait associatif, pour que la place et le rôle des associations dans la vie sociale et économique soient reconnus à leurs justes valeurs. Alsace Mouvement associatif représente le Mouvement associatif sur le territoire alsacien (www.lemouvementassociatif.org)

Contact presse : Caroline JOSSEAUME, coordinatrice - coordinatrice@alsacemouvementassociatif.org